

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

26 juin 2025, 20h30

en visioconférence



Fédération Française
de Spéléologie

COMPTE RENDU

CONVOCATION

LISTE DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTANTS

EXPOSE DES MOTIFS

LANCEMENT DU VOTE

RÉSULTAT DU VOTE

Comité Départemental Spéléologie **Ardèche**

130 Chemin du Cirque de Gens 07120 CHAUZON

06 37 12 85 / cds.07@wanadoo.fr



CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

**Jeudi 26 Juin 2025
en VISIOCONFERENCE
à 20h30**

Ordre du jour : Assemblée Générale extraordinaire

Modalité de règlement de la cotisation annuelle au CDS 07

Le Conseil d'Administration du CDS07 propose de modifier les modalités de règlement de la cotisation annuelle au CDS07 par ses membres (clubs et individuels et membres associés). Le règlement des cotisations « membre » est effectué actuellement une fois par an par les clubs. Nous vous proposons à l'avenir de réaliser ce règlement directement lors de la prise de licence à la Fédération Française de Spéléologie, via son logiciel d'adhésion.

Nos statuts en vigueur ([article 4](#)) indiquent qu'il appartient à l'Assemblée Générale de fixer le montant et les modalités de versement de la cotisation.

Pour organiser cette assemblée générale extraordinaire :

- 1) Communiquer à cds.07@wanadoo.fr, avant le 26/06/2025, les noms et adresses mail des représentants de vos clubs qui seront « habilités » à participer au vote suivant la répartition communiquée page suivante.
- 2) Un lien de connexion à la VISIO sera communiqué 5 jours avant sa tenue par l'intermédiaire des responsables de structure.
- 3) Un vote dématérialisé sera ouvert à l'issue de l'Assemblée Générale pour une période de 5 jours.

Merci de diffuser cette information à tous les membres de vos clubs.

Anne-Marie GENUITE
Présidente du CDS 07



130 chemin du cirque de gens 07120 CHAUZON
06 37 12 85 40 / cds.07@wanadoo.fr
Agréée Jeunesse et Sport, Sécurité Civile et Protection de l'Environnement
Code APE : 9312 Z / N° SIRET : 432 137 800 00012

www.ffspeleo.fr

LISTE DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTANTS

BUREAU DU CDS 07

Présidente : Anne Marie GENUITE
Vice Présidente : Claire GOUDIAN
Trésorier : Marc ZANONI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CARFANTNAN Yannick
LHYVERNET David

CLUBS PRÉSENTS

Saint Montan : ROUSTANT Christian / ROUSTAN Rémi
Aubenas : GENUITE Pat
Saint Marcel : Absent – représentant désigné
Les Vans : RUNG Yannis
Privas : BOUQUET Maxime
Joyeuse : COLIN Pascale / VALOUR Philippe
Orgnac : PIERRU Clément / VERGEZ Noé
Vallon : BARTH Philippe
Saint Montanais : ALANON Philippe
Bourg Saint Andéol : Absent – pas de représentant désigné
Individuels : Absent – représentant désigné
ARSPAN : Absent
Bartade : Absent

REPRÉSENTANTS	CLUBS	REPRÉSENTANTS	CLUBS
1 Christian ROUSTAN	Saint Montan	24 Stéphane GUILLARD	Orgnac
2 Remi ROUSTAN	Saint Montan	25 Clément PIERRU	Orgnac
3 <i>POUVOIR</i>	Saint Montan	26 Noé VERGEZ	Orgnac
4 Jérôme JOURET	Aubenas	27 Eloise COUTAZ	Orgnac
5 Thierry MARCHAND	Aubenas	28 Phillipe BARTH	Vallon
6 Pacal MAO	Aubenas	29 <i>POUVOIR</i>	Vallon
7 Benoît PASCAULT	Aubenas	30 <i>POUVOIR</i>	Vallon
8 Gilles ETIENNE	Aubenas	31	Vallon
9 Christophe LONGIN	Aubenas	32	Vallon
10 Jacques GUDEFIN	Aubenas	33	Vallon
11 Carine SUAUI	Aubenas	34	Vallon
12 Florence COLINET	Aubenas	35	Vallon
13 Cecile VERSPIEREN	Aubenas	36	Vallon
14 Gérard SPINNLER	Saint-Marcel	37	Vallon
15 <i>POUVOIR</i>	Saint-Marcel	38 Philippe ALANON	Saint Montanais
16 Yannis RUNG	Les Vans	39 <i>POUVOIR</i>	Saint Montanais
17 Maxime BOUQUET	Privas	40 <i>POUVOIR</i>	Saint Montanais
18 François PETIT	Privas	41	Saint Montanais
19 Karine LADREY	Privas	42 <i>Patricia BATTESTI</i>	Individuels
20 Virginie BALMONT	Privas	43 <i>ABSENTS</i>	Bourg Saint Andéol
21 Pascale COLIN	Joyeuse	44 <i>ABSENTS</i>	Bourg Saint Andéol
22 Philippe VALOUR	Joyeuse	45 <i>ABSENTS</i>	Bourg Saint Andéol
23 Pascal DOERENBECHER	Joyeuse	46 <i>ABSENTS</i>	ARSPAN
		47 <i>ABSENTS</i>	Bartade

Le nombre de votants présents ou représentés est de 34 sur 47 possibles.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.



EXPOSE DES MOTIFS

MOTIVATIONS DE LA MODIFICATION DES MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE AU CDS07

ACTUELLEMENT

Tarif : 10 € (membres de clubs / membres individuels / membres associés)

Modalité de règlement : appel à cotisation effectué par le CDS07 en octobre pour un règlement en direct par les clubs , les individuels et les membres associés .

POINTS NÉGATIFS

- Mobilise du temps salarié pour récolter les cotisations.
- Certains clubs, individuels, ou membres associés ne règlent pas leur cotisation ou avec retard , ce qui peut parfois poser des problèmes de trésorerie au CDS .

PROPOSITION

Solliciter la mise en place d'un prélèvement de la cotisation par le logiciel d'adhésion de la FFS.

Certains CDS (Ain, Haute Garonne, Pyrénées-Atlantiques) ou CSR (Occitanie, Bretagne, Pays de la Loire) bénéficient déjà de ce service.

file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/cotisations_locales-4.pdf

AVANTAGES

Cette cotisation deviendra obligatoire, pour toute prise de licence FFS en Ardèche.

Le reversement du montant de la cotisation au bénéfice du CDS07 se fera chaque trimestre par la FFS, en fonction du nombre d'adhérents .

Cela permet de récupérer automatiquement le montant de la cotisation annuelle.

Cela facilite la collecte de cette cotisation pour le CDS07.

Cela facilite le paiement de cette cotisation pour les CLUBS.



LANCEMENT DU VOTE

Le vote en ligne (BALOTILO) est lancé jeudi 26 juin 2025 à 20h50.
Il est ouvert jusqu'au mercredi 2 juillet 2025 à 20h.

RÉSULTAT DU VOTE

Balotilo

Vote en ligne pour tous

Mes votesAideTarifsMon compteFaire un don

Résultats

Modalité de règlement de la cotisation annuelle

Groupe / Organisation : CDS07

Fin du vote : mercredi 2 juillet 2025 à 20h00

Électeurs inscrits : 34 (1 courriel est en erreur)

Le vote consiste à se prononcer sur la proposition du Conseil d'Administration du CDS07, à savoir :
modifier les modalités de règlement de la cotisation annuelle au CDS07 par ses membres (clubs et individuels et membres associés). Le règlement des cotisations « membre » est effectué actuellement une fois par an par les clubs. Nous vous proposons à l'avenir de réaliser ce règlement directement lors de la prise de licence à la Fédération Française de Spéléologie, via son logiciel d'adhésion.

Participation : 97% (33 votes exprimés)Évènements »Partager

Résultats

Traces des votes exprimés

Acceptez vous la proposition du Conseil d'Administration de modifier les modalités de règlement de cotisation annuelle au CDS07, pour un règlement lors de la prise de licence à la Fédération Française de Spéléologie, via son logiciel d'adhésion ?

Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 33

Non : 0

Ne se prononce pas : 0



Ala